

CONSEIL COMMUNAL OUEST
SYNTHESE DU COMPTE RENDU
DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU 19 MARS 2009

Secrétaire de séance Mme CAMBOU (membre du bureau)

M. CASTEX énumère dans un premier temps la liste des membres du Conseil Communal, puis aborde le premier point de l'ordre du jour.

1 - Règlement intérieur du Conseil Communal Ouest

Elaboré par le Conseil Communal Ouest, le règlement est présenté au public présent.

2 – 4ème modification du PLU

Le PLU est un document qui fixe les règles d'urbanisme à appliquer par les 27 communes de la CUB. Ces modifications doivent être validées par toutes les villes dans les mêmes termes. La CUB a établi le principe de procéder à une modification du PLU tous les ans et à une révision tous les 4 à 5 ans.

En ce qui concerne spécifiquement le périmètre du Conseil Communal Ouest, la 4^{ème} modification porte sur les points suivants :

- 1) changement de zonage
- 2) modification du règlement
- 3) inscription d'emplacements réservés et de servitudes de localisation
- 4) mesures visant à protéger le patrimoine bâti et le patrimoine naturel

Les personnes qui le souhaitent sont invitées à venir faire part de leurs observations dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera du 13 mars au 14 avril 2009 (possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville le 20 mars de 13 h à 16 h et le 8 avril de 14 h à 17 h).

3 – Circulation « Quartier du Lycée »

L'examen de la question en séance publique a pour objet de poursuivre la réflexion engagée par les membres du Conseil Communal, de préciser le constat, de collationner et hiérarchiser les informations afin que les services techniques construisent des solutions. Celles-ci pourront être présentées au Conseil Communal en avril-mai.